

# LE TORPILLEUR

Organe des Revendications sociales

BUREAUX : rue Ferrandière, 52

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Administrateur : J. BIENVENU

## ABONNEMENTS

Lyon et Départements, six mois ..... 6 fr.  
— — un an ..... 12 fr.

## RÉDACTEUR EN CHEF

F. ORDINAIRE, ancien Député

Adresser les Correspondances : rue Ferrandière, 52, Lyon

## ANNONCES

A l'Agence FOURNIER, rue Confort, 14  
— LYON —

## SOMMAIRE

Le Départ. — Laur et « la Mine aux mineurs. » — Les Congrès des Sociétés coopératives et des Chambres syndicales. — La rentrée des Chambres. Les Spoliés ! — Tribunaux : « Le Cri du peuple » en cour d'assises. — Une Réforme nécessaire. — Variétés : Le Soliloque de Rabelais. — Le Réserveur à la jambe de bois. — Questions locales : Les Limonadiers et la Voirie lyonnaise ; La Crise ouvrière.

## LE DÉPART

Ce jourd'hui, 1<sup>er</sup> octobre 1886, nous prenons la mer.

Le *Torpilleur* va rouler au milieu des orages et des tempêtes, qui soulèvent si fréquemment les flots de l'océan social ; mais les hommes qui le montent sont, comme le navigateur d'Horace, cuirassés d'un triple airain, et fils des vieux Gaulois, ils ne redoutent que la chute du ciel sur leurs têtes.

Notre drapeau est aux couleurs de la France et de la République, et nous ne hisserons le pavillon rouge que dans les grands jours de la Patrie en danger, ainsi que l'arborèrent nos ancêtres de 92 et de 93.

Nous nous proposons de porter nos torpilles aux flancs des cuirassés de la Haute-Banque, des exploiters de monopole et de grandes Compagnies, qui, formidablement armés, le pavillon noir de la piraterie à la poupe, écumant la société et s'enrichissent de la misère publique.

Ces filibustiers croisent sans cesse, avec d'innombrables suppôts, hommes d'affaires véreux, prêteurs sur gages, agents de renseignements, et ils détiennent d'immenses usines, espèces de bagnes, où l'on fait peiner les prolétaires au sifflet et à la cloche ! Quand les malheureux esclaves ont la poitrine suffisamment desséchée par le feu des fournaies ou les membres raidis par l'humidité des mines, on les rejette à la mer comme une pacotille encombrante et devenue inutile.

A l'eau, les cadavres, la caisse est pleine !

Dans leurs bureaux, ces bandits enferment de pauvres employés, avec une rémunération dérisoire, qui pourrissent sur des ronds de cuirs, manquant d'air, s'étiolant à la chaleur malsaine du gaz. Ceux-là font les comptes des maîtres, dressent les bilans, pendant que leurs joyeux patrons mangent chaud, boivent frais et courent la gueuse. Ces martyrs végètent ainsi jusqu'à la fin de leurs jours, et souvent dans les grandes compagnies on les chasse au moment où ils sont sur le point de toucher leur retraite, afin de ne pas leur donner ce morceau de pain si laborieusement acquis.

La société actuelle est donc divisée en deux catégories : les exploités et les exploiters.

Les exploiters sont tous rangés sous la bannière d'une féodalité finan-

cière, nouvelle noblesse, qui, avec le concours d'un ramassis de gredins, met la misère en coupe réglée, et monopolise à son profit la fortune publique.

Cette féodalité peu nombreuse, mais disposant d'une nombreuse armée et de capitaux considérables, a mis la main sur les emprunts d'Etat, les chemins de fer, les mines, les canaux, les compagnies de navigation, les grandes industries et les magasins monstres, qui écrasent les petits commerçants, laminés encore par des escomptes élevés, dans les banques de ces voleurs. Puis, afin que rien n'échappe à ces trabouçiers, ils embusquent leurs sous-ordres dans les monts-de-piété ; ils fondent, à côté de ces temples de l'usure, des maisons où l'on achète aux misérables affamés les reconnaissances des objets engagés, et où on leur arrache la dernière épave.

Ils ont songé à tout, même à tirer partie de la prostitution, dont ils sont les auteurs responsables par la misère qu'ils ont créée.

Ils ont des valets qui sont à l'affût des belles filles pouvant exciter la lubricité des jeunes gens de famille ; ils les meublent, leur prêtent des bijoux, des chevaux ; mais ils viennent toucher les bénéfices et prendre régulièrement les intérêts du capital avancé. Ils surveillent ces malheureuses, afin qu'elles ne puissent pas tricher, et lorsqu'on trouve qu'elles ont rapporté suffisamment et qu'elles se font, elles sont brutalement jetées dehors sans souci de savoir si elles n'iront pas échouer sur les dalles de la morgue.

Eh bien ! nous voulons faire la guerre à tous ces brigands, aux chefs de bande, comme à la race infecte qui les aide dans leur œuvre de spoliation, et chaque fois que nous rencontrerons devant nous un de ces malandrins, nous le signalerons à l'indignation publique et nous serons avec les faibles contre les forts, avec les opprimés contre les oppresseurs, nous n'entendrons pas enfin, un cri de détresse, sans courir aussitôt au secours du citoyen injustement frappé.

Nous attaquerons en outre les administrations paperassières, qui, par des lenteurs calculées, des procédures, idiotes, entravent les affaires les plus urgentes et annulent les efforts de l'initiative privée.

Partout où il y aura oppression, nous attaquerons sans crainte et nous frapperons sans hésitation.

F. Ordinaire.

## Laur et « la Mine aux Mineurs »

Le député fumiste Laur qui, il y a quelque temps, voulait à lui tout seul reconstruire

le Pont-Neuf et qui, depuis son entrée au Parlement, a plus fait parler de lui qu'il n'a fait de besogne, vient de se signaler encore à l'attention publique. Il a donné « la mine » aux mineurs de Lorette et de Rive-de-Gier. Il le dit, du moins, il l'écrit, il le clame dans les rues, sur les toits, à Paris, à Lyon, dans les villes d'eau, partout. Et il se croit grand, illustre, adoré des foules ! N'a-t-il pas résolu la question sociale ? N'a-t-il pas donné « la mine aux mineurs. »

Fumiste, va !

Lisez, en effet, la déclaration suivante qu'un ingénieur des plus distingués de notre bassin houiller, est venu déposer hier dans nos bureaux :

« La Compagnie des mines de Rive-de-Gier, dont les actions sont à 14 est dans l'impossibilité absolue d'exploiter ses concessions. Ses puits sont inondés et elle ne dispose pas de capitaux suffisants pour couvrir les dépenses des pompes d'épuisement. Aussi bien, n'est-il pas démontré que ces dépenses seraient couvertes par les bénéfices de l'extraction de la houille. »

Mais les ouvriers crevant de faim et réclamant à grands cris du travail ont jeté des yeux d'envie sur quelques couches de houille, sur des affleurements, dont on tirera quelques tonnes de charbon.

Laur, le fumiste, a crié tout aussitôt : « donnez la mine aux mineurs, » et il a fait un tapage de tous les diables. La presse de Paris s'y est laissée prendre et la *France* a inséré les bourdes étonnantes de ce député passé maître en l'art de tromper.

La Compagnie, vous le pensez bien, n'a pas laissé échapper une si belle occasion de se débarrasser des mines qui ne lui rapportent pas un sou pour le moment et qui la ruineraient demain si elle devait mettre en marche les machines d'épuisement. Ses administrateurs se sont précipités dans le cabinet de Laur, à Saint-Etienne, et ont tenu à ce fumiste le langage suivant :

« Vous voulez les mines de Rive-de-Gier ? Prenez-les. De bon cœur, nous vous les donnons. Voici, pour la forme, une petite lettre qui consacrerait notre gracieuse donation. »

Et dans cette lettre il est dit :

« Le syndicat des mineurs acceptera naturellement de remplir toutes les charges inhérentes à la propriété des concessions abandonnées, c'est-à-dire qu'il est substitué purement et simplement au lieu et place de la Compagnie concessionnaire. »

C'est donc de l'eau purement et simplement que Laur donne aux mineurs ! Dans ces conditions, n'est-on pas en droit de se demander si ce député ne mérite pas une autre épithète que celle de fumiste. Il ne se contente pas, en effet, de se moquer des ouvriers mineurs, il compromet sciemment toute tentative d'association dans l'avenir, et il se félicite déjà d'avoir joué le plus vilain tour aux socialistes, grâce à la complicité des capitalistes de la Compagnie des mines de Rive-de-Gier.

VÉRITAS.

## LES CONGRÈS

des Sociétés Coopératives et des Chambres Syndicales

Le premier a eu lieu ; il s'est tenu au Palais Saint-Pierre. Le second va s'ouvrir le 11 octobre ; il tiendra ses séances au théâtre des Variétés. Le premier était organisé par des réactionnaires et des cléricaux ; le second a pour organisateurs des ouvriers socialistes.

Rappelons brièvement ce que le Congrès des Coopératives a donné ; nous dirons ensuite ce que nous attendons du Congrès des Chambres syndicales.

C'est un certain Fougerousse, autrefois agent voyer à Lyon, et présentement à la recherche d'une position sociale dans la presse bien pensante, qui, en sa qualité de secrétaire général de la Fédération des Sociétés coopératives, a dressé le programme du premier Congrès.

Fougerousse, l'an passé, au premier Congrès des Coopératives, qui eut lieu à Paris, afficha nettement ses opinions réactionnaires. Les délégués ne s'y trompèrent pas ; ils virent en lui un clercal de la plus belle eau. Mais comme il n'avait rien à faire et qu'il paraissait désireux de se rendre utile, la Commission, chargée de l'organisation de la Chambre consultative et de la Chambre de commerce de la Fédération, le nomma secrétaire général. Du coup, toutes les Coopératives de Paris refusèrent de faire partie de la Fédération.

L'homme fit de son mieux. Il attira dans la Fédération toutes les Sociétés religieuses qui vendaient au détail aux malheureux ouvriers des marchandises du dernier choix. Cependant, les Coopératives ouvrières de province prétaient leur concours à la Fédération. Elles se tenaient sur leur garde et surveillaient Fougerousse.

Au Congrès de Lyon, ledit Fougerousse, qui n'avait pas trouvé dans la presse la situation qu'il espérait, demanda avec éloquence la constitution d'un magasin central à Paris, dont il serait l'.... directeur. Un Lyonnais, M. Maréchal, déjoua ses projets. On repoussa l'idée d'un magasin central à Paris et l'on vota la constitution de centres régionaux pour les Coopératives. Fougerousse, furieux, se tint coi. Il ne demanda la parole que pour défendre la Société du Val-des-Bois, société religieuse démasquée par M. Gorce, délégué de la Boulangerie de Tours. Mais son intervention échoua misérablement. Le Congrès rejeta de son sein toutes les Sociétés aux tendances cléricales.

Cependant il est difficile, si non impossible de démasquer ces sociétés dans le plus grand nombre des cas. Il résulte d'une enquête à laquelle nous nous sommes livrés, que les patrons, enrichis par le travail des ouvriers et confits de dévotion par-dessus le marché, avaient organisé un grand nombre des Coopératives de la Fédération. Ces sociétés au lieu d'employer les bénéfices qu'elles réalisent à fonder des Caisses de retraite pour leurs membres adhérents, se donnent le facile plaisir de faire une concurrence déloyale aux petits marchands, aux petits boutiquiers et aux petits industriels.

Ils ont obtenu déjà de grands résultats. Ils ont ruiné autour d'eux bon nombre de petits détaillants, et ils se proposent de pousser plus loin leurs succès. Il ont décidé, en effet, le Congrès à demander au gouvernement que les sociétés coopératives fussent exonérées de la patente. Mais, direz-vous, le droit commun, ah ! le cléricaux se réclament si souvent ! Ah ! le droit commun ! C'est bon pour les autres ! Pas pour nous répondent les sociétés coopératives.

Inutile d'insister n'est-ce pas, sur les tendances, le but et l'organisation des coopératives au point de vue des services que

ces sociétés sont appelées à rendre à la classe ouvrière. Au Congrès des Chambres syndicales qui aura lieu bientôt, de se placer sur un terrain plus favorable à la lutte contre les capitalistes, à ce Congrès de revendiquer hautement les droits des classes prolétariennes en faisant appel au droit à la justice et à la liberté.

PAOLA.

## LA RENTRÉE DES CHAMBRES

C'est le 15 octobre que nos honorables doivent reprendre ce qu'ils nomment leurs travaux parlementaires.

Hélas ! j'ai bien peur qu'ils s'occupent davantage de leurs intérêts personnels ; d'assiéger les ministères de requêtes pour les compères et amis que des vrais intérêts du pays et des réformes si pompeusement étalées sur les murailles, pendant la période électorale.

Du reste, ils voudraient réellement aboutir qu'ils sont aussi impuissants que les eunuques du Grand Turc à doter la Sublime-Porte d'une progéniture mâle ou femelle.

Nos députés sont, en effet, condamnés par leur origine à ne pas pouvoir se grouper et ils ne réussiront pas à former une majorité compacte, sans laquelle un régime parlementaire — le pire de tous les régimes — est dans l'impossibilité de se maintenir.

Les élections de l'année dernière ont envoyé siéger au Palais-Bourbon des représentants de couleurs diverses, qui ne parviendront jamais à s'entendre sur une question quelconque, si ce n'est pourtant sur la curée des places, et c'est cette curée même qui causera la chute du ministère actuel, comme elle a amené la chute du cabinet Brisson.

Les solliciteurs sont insatiables et ne trouvent jamais qu'on leur concède assez de places et de sinécures, et ils cherchent des protecteurs, en portant sur le pavoi de nouveaux ministres.

De là, des luttes intestines, des complots de couloir qui tendent à renverser actuellement M. de Freycinet, auquel il a fallu un vrai talent d'équilibriste pour se maintenir jusqu'à présent sur la corde savonnée de la politique, et nous ajouterons qu'il y a réussi, grâce aux nombreuses libéralités qu'il a faites à droite et à gauche.

M. Floquet est là, qui regarde, impassible, la bataille des intérêts, et qui n'attend que l'instant favorable pour conduire ses fœux à l'assaut de la présidence du conseil. Il fera largement le don de joyeux avènement.

Soit. M. Floquet entre au ministère et le dirige ; mais les affaires en marcheront-elles mieux ? Les réformes sociales seront-elles abordées ? Trouvera-t-on, en changeant de fond en comble notre système monarchique d'impôts vexatoires, et en inaugurant une politique financière basée sur la proportionnalité de la richesse, le moyen de combler le déficit du budget créé par les frasques criminelles de M. Ferry ? Allégera-t-on les petits pour charger les gros ? Abordera-t-on la question de la séparation de l'Église et de l'État ? Supprimerait-on le budget des cultes ? L'ambassadeur auprès du Vatican sera-t-il rappelé ? Et nos députés n'ignorent pas que le maintien de ce fonctionnaire à Rome est une des causes d'animosité que l'Italie nourrit contre la France !

Je ne pense pas que ces problèmes soient résolus, même effleurés ! La lutte des ambitions mesquines se continuera et précipitera M. Floquet, comme ses prédécesseurs, des hauteurs du Capitole dans les fondrières de la roche Tarpéienne.

Alors quoi ? La Révolution ?

Elle n'est pas encore faite absolument, complètement dans les esprits, et elle ne produirait encore que des émeutes partielles, cruellement réprimées, laissant à terre des martyrs et derrière elles, des veuves et des orphelins. Il faudra donc encore une étape avant la convulsion sociale qui bouleversera définitivement les privilèges et inaugurera le régime de l'égalité. Cette dernière étape, nous la franchirons grâce, au leader de l'Extrême-Gauche, à Clémenceau.

Après le cabinet Floquet, lui seul sera capable de prendre les rênes du gouvernement ; mais il n'y consentira qu'à une seule condition : c'est de pouvoir obtenir la dissolution de la Chambre, dès la première question où il sera mis en minorité, et certes cela ne sera pas long !

Nous assisterons alors à des élections à poignée, qui grouperont autour du docteur autoritaire une vraie majorité de gauche, et cela dès le mois de novembre 1887. Mais comme Clémenceau ne comprend que les réformes politiques, et que les réformes politiques ne sont rien si elles ne sont pas accompagnées d'une amélioration sociale ; qu'elles ne donnent pas du pain, et ne réussissent qu'à forger de nouvelles entraves et à créer de nouveaux maîtres, le peuple se fâchera et prendra lui-

même en mains la direction de ses propres affaires.

Alors la Révolution sera faite.

Jean-Jacques.

## LES SPOLIÉS !

Nous recevons la lettre suivante, que nous nous empressons d'insérer :

Lyon, 28 septembre 1886.

Lyon n'est point encore remis du crack financier, causé au commencement de l'année 1882 par les hommes néfastes qui s'étaient mis à la tête des deux vastes entreprises d'escroquerie qui ont eu noms : *Banque de Lyon et de la Loire et Union Générale*.

Quoique moins importante la première a causé plus de mal peut-être dans notre ville que la seconde.

Cinquante mille faux titres ont été mis sur le marché et négociés officiellement par l'omnipotente corporation des agents de change à la Bourse de Lyon. Le public avait donc tout lieu de les croire sérieuses, régulières, conformes à la loi sur les sociétés.

Or, aucune des prescriptions de cette dernière n'a été observée (nous le démontrons en temps). Le public a donc été sciemment trompé.

Les auteurs des émissions et de la vente de ces faux titres ont en outre détourné à leur profit et au préjudice des porteurs de ces fausses actions plus de 14 millions de francs qu'ils ont pris dans la caisse sociale pour payer leurs dettes personnelles, c'est un vol !

Si le fait d'émissions de faux titres, pour s'emparer de la fortune d'autrui, tombe sous l'application de l'art. 405 du Code pénal, le fait de détournement tombe sous l'application de l'art. 379 du même Code : « Quiconque a soustrait frauduleusement une chose qui ne lui appartient pas est coupable de vol. »

Et cependant, les tribunaux valident de pareils marchés de dupes (nous nous empressons de faire une exception pour le Tribunal civil de notre ville) ; les tribunaux correctionnels acquittent les prévenus ou les condamne à des amendes dérisoires ; le parquet refuse de poursuivre devant les assises.

La loi en mains, et forts de leurs droits, les innombrables victimes, depuis près de cinq ans, demandent en vain justice. Non seulement ils ne l'obtiennent pas, mais après avoir été trompés, dupés, volés, ils sont traqués, poursuivis, saisis, vendus, déclarés en faillite, s'ils sont commerçants ; on leur arrache de force ce que les Harpignons de la finance véreuse n'ont pu leur prendre par la ruse et le mensonge.

Et cela, en vertu de jugements et d'arrêts passés en force de chose jugée.

Ce qu'une telle jurisprudence a causé, cause et causera encore de ruines à Lyon, si l'on y met ordre, est incalculable.

Et l'on prétend faire œuvre d'apaisement... ! Comme si, en République, l'apaisement, l'ordre et la paix, pouvaient résulter d'autre chose que de l'application stricte de la loi.

Les faits bien connus d'avoir, somme toute, escroqué plus de 50 millions sur notre place, à l'épargne ; de s'être emparés d'une somme de plus de 14 millions ne sauraient rester impunis, et leurs auteurs, fussent-ils les mieux pensants et les plus acharnés ennemis de la République, ne doivent pas jouir en paix du produit de telles énormités. Il y va de la fortune publique et de la dignité de tous les citoyens. Il faut que la justice soit égale pour tous, pour qu'elle soit la justice.

Eh bien ! non seulement jusque-là les auteurs de ces faits jouissent en paix du produit de la fraude et du vol, mais encore l'un d'eux, le sieur Pierre Manhès vient d'être décoré.

Citoyens, vous entreprenez une œuvre humanitaire : dénoncer les abus. En est-il de plus criant ?

Soyez l'écho de la conscience publique indignée.

Ce que ces faiseurs, ces extorqueurs de la fortune et de la conscience publique ont peur, c'est du jour, c'est de la lumière. Ils en ont horreur ! ce qu'il leur faut, c'est l'intrigue dans l'ombre. Arrachez les masques ! Que la loi soit respectée par tous les citoyens, mais alors qu'elle protège le pauvre comme le riche.

Salutations cordiales.

FÉLIX.

C'est la première aux exploités, à la semaine prochaine la seconde, et nous continuerons jusqu'à ce qu'ils tombent... en poussière.

## TRIBUNAUX

« Le Cri du Peuple » en Cour d'Assises

Nos lecteurs se souviennent qu'à la suite d'un meeting tenu au théâtre du Château-d'Eau, les citoyens Guesde, Susini, Lafargue et la citoyenne Louise Michel furent renvoyés devant la Cour d'assises pour excitation au meurtre et au pillage.

A une première session, Louise Michel fut condamnée à six mois de prison et ses co-accusés firent défaut. Ils viennent de se présenter devant le Jury qui, après avoir entendu leur défense, les a acquittés.

Le docteur Susini s'est borné à traiter la question de droit ; Guesde expose la théorie collectiviste ; quant à Lafargue, il justifie les opinions qu'il a émises au meeting dans une magnifique plaidoirie que nous sommes heureux de citer :

Messieurs les jurés, vous devez être étonnés, comme nous le sommes, de l'étrange procès qu'on nous intente. Comment, l'on nous accuse d'avoir excité au pillage et au meurtre, d'être des hommes qui trouble l'ordre public, nous sommes un péril social, et le ministère, pour soutenir son accusation, ne relève contre nous que trois phrases, qu'un seul auditeur a entendues et rapportées ?

Messieurs, ce que l'on veut vous faire condamner, c'est le socialisme, et le ministère public nous a choisis pour boucs émissaires. Eh bien ! il a commis une énorme bévue en nous accusant d'exciter au pillage. Savez-vous où se trouvent les hommes qui excitent au pillage ? C'est parmi les mouchards, parmi les Druelle qui sudoie la préfecture de police ; et les pillards, ils se trouvent parmi les financiers que nous attaquons.

On m'accuse d'avoir demandé qu'on dépouille Rotschild des biens qu'il a volés. Si nous parlons de Rotschild, c'est parce qu'il personnifie pour nous la finance moderne ; nous n'avons aucune haine personnelle, nous ne le connaissons pas, ni ne tenons à le connaître. Si nous n'avions voulu que prendre au hasard un financier illustre par ses vols, nous en eussions trouvé des centaines ; nous eussions pu prendre Bischoffsheim, Dreyfus, qui ont râflé en France et en Angleterre 157 millions avec l'emprunt Honduras ; nous aurions pu prendre Erlanger, baron du saint empire allemand, qui a fondé trente et une sociétés financières en France, dont les actions achetées 500 francs et plus se vendent à 30 ou 20 francs ou même au poids. M. Drumond, dans sa *France Juive*, calcule que les souscripteurs de ces trente et une Compagnies ont perdu une somme de plus de 200 millions. Mais les Rothschild, misérables marchands de vieux habits au siècle dernier à Francfort, venus en France en 1815 dans les fourgons de l'étranger, protégés par M. de Metternich, devenus les trésoriers de la Sainte-Alliance, aujourd'hui la grande famille financière de l'Europe, sont pour nous les types les parfaits de la bande financière cosmopolite qui exploite les nations européennes.

Le ministère public me fait un crime d'avoir demandé le *dépouillement* de Rotschild. Il oublie donc l'histoire de France. Est-ce que dans l'ancienne France on n'établissait pas des *Chambres de justice*, pour faire rendre gorge aux financiers ; est-ce que les procureurs du temps ne demandaient pas « l'anéantissement de leurs fortunes mal acquises ? »

Ce que l'ancienne royauté osait contre les voleurs de la finance, les gouvernements modernes ne le peuvent plus ; car les financiers sont les rois de l'époque.

Les seigneurs féodaux s'embusquaient dans les carrefours pour prélever des impôts sur les marchands qui passaient ; les financiers se sont embusqués dans la Banque pour pressurer le commerce et l'industrie.

Étudiez les fluctuations du taux de l'escompte, et vous verrez que tous les ans l'escompte de la Banque de France est régulièrement surélevé au mois d'octobre, juste quand les affaires sont les plus actives.

Comparez la statistique des faillites et les dividendes de la Banque, et vous verrez que plus les faillites sont nombreuses, plus le taux de l'escompte est élevé et plus par conséquent les dividendes sont considérables. M. Rothschild est régent de la Banque.

Les financiers se sont emparés des chemins de fer et rançonnent tous les produits qui circulent sur les lignes ferrées. Ils se sont encore servis des moyens de transports pour voler les bourgeois. Je vous cite cet exemple typique : les actions des tramways Nord et Sud de Paris, émises à 500 francs et vendues jusqu'à 800 et 900 francs, ne valent plus aujourd'hui que 6 à 7 francs. Pourquoi ? Parce que les financiers qui les ont construits ont tellement tripoté que la dépense kilométrique a été de 504,000 fr., tandis que la dépense normale varie de 50 à 100,000 francs. M. Beaulieu, qui est académicien et valet de plume de la finance, a dénoncé ces vols dans son journal, et il ne s'est pas encore trouvé un ministère public pour mettre la main sur le collet de ces gredins.

Les financiers sont au-dessus des lois, parce qu'ils achètent les législateurs ; s'il fallait expulser les sénateurs et les députés qui sont soudoyés par les Compagnies financières, comme le demandait un député radical, il faudrait vider le Sénat et le Palais-Bourbon. Vous pouvez calculer la puissance des financiers par la chute de Gambetta : c'est la haute banque qui l'a renversé, parce que pour imiter Bismarck et faire des chemins de fer un outillage de guerre, il voulait les enlever aux financiers et les centraliser entre les mains de l'État.

Les financiers sont les maîtres de la fortune publique dont ils ont le remaniement. Et voyez comme il l'emploient, ils l'exportent à l'étranger pour équilibrer les budgets des nations voisines et rivaux et pour les outiller industriellement. Si le commerce et l'industrie française sont aujourd'hui concurrencés sur le marché international, les Français doivent se dire que c'est avec leur argent que les financiers ont en grande partie outillé les industries de Russie, d'Autriche, d'Italie et d'ailleurs. Et qui sait si les Rothschild n'ont pas fourni au gouvernement prussien l'argent dont il avait besoin pour équiper les troupes qui ont envahi la France ? Rappelez-vous, que tandis que les maisons aux alentours de Paris étaient pillées, le château de Rothschild, à Ferrières, était respecté !

La grande industrie crée un monde nouveau : le capital d'un capitaliste isolé, pour grand qu'il soit, ne peut suffire à la création des hauts-fourneaux, des chemins de fer, et des autres grands instruments de production ; il faut le capital centralisé ; ce sont les financiers qui opèrent cette centralisation nécessaire, mais ils ne l'opèrent qu'en volant la nation. Et c'est parce qu'ils sont des voleurs, les plus grands qui aient jamais existé, que nous demandons qu'on leur enlève cette grande fonction sociale, que l'on socialise le crédit, ainsi que les autres instruments de production.

Un mot encore, Messieurs les jurés, avant de prononcer votre verdict, songez que vous avez d'un côté les Rothschild et les voleurs de la finance, et de l'autre les socialistes qui les dénoncent. Si vous nous condamnez, vous vous ferez les complices des voleurs qui vous dépouillent, vous et votre classe ; si vous nous acquittez, et vous pouvez le faire sans partager nos idées, vous reconnaissez que nous accomplissons un devoir public en dénonçant les voleurs que la justice respecte.

Mais, Messieurs les jurés, je dois ajouter que, quel que soit votre verdict, il ne changera en rien notre conduite. Condamnés ou acquittés, nous continuerons à dénoncer les Rothschild et les voleurs de la finance, à amener les colères populaires contre leurs crimes, jusqu'au jour où, arrivés au pouvoir par les événements, nous pourrions les enfermer à Mazas et leur reprendre tous les biens volés à la nation. — J'ai dit.

A la suite de cette harangue, le verdict d'acquiescement est prononcé.

M. de Rotschild, prince de la féodalité financière, est le condamné de la journée.

## Une Réforme Nécessaire

On croit généralement que le droit doit être l'expression de la justice, qui suivant la formule, consiste ou doit consister dans l'obligation imposée à la collectivité comme à l'individu, de donner à tous et à chacun ce qui lui revient.

Malheur à celui qui se fie à la maxime, et qui s'endort sur cet oreiller, sans rechercher l'application qui chaque jour en est faite autour de lui.

Ceci, c'est de la simple observation et le brave M. Prudhomme ne se demande pas autre chose, car lui aussi, à son heure, a

été victime de la loi du timbre et victime de la solution donnée aux procès que lui avaient intentés les quelques fournisseurs grincheux, lorsqu'il vendait des épices ou des bonnets de coton, au coin de la rue Mercière, Romarin ou de la Miséricorde. Mais à côté des Prudhommes, il est des gens qui poussent plus loin l'observation. — Il y a des gens qui proclament, ce qui ne peut-être dénié, que le droit doit être adapté aux mœurs, qu'il doit régler; il y a des gens qui pensent que les mœurs sont l'expression du degré plus ou moins élevé de l'éducation des masses ou des sociétés elles-mêmes; il y a des gens qui pensent que ce degré de civilisation tient essentiellement au développement plus ou moins parfait de la nature dans la vie physique, comme dans la vie de la pensée. Tel doit être le droit, telle doit être la législation qui en est l'expression naturelle. En fait, en est-il bien ainsi? et toujours ainsi.

Sans parcourir notre arsenal de lois, décrets, arrêtés et circulaires innombrables, où la contradiction existe si fréquemment entre la loi et les mœurs de notre pays, il y a certaines prescriptions qui nous obligent mais qui cependant soulèvent l'indignation, justement parce qu'elles méconnaissent ces principes et qu'elles ne sont plus, par suite, en rapport avec nos mœurs, avec notre perfectionnement de civilisation.

De là, le cri de réformes, au nombre desquelles, une parait s'imposer déjà depuis longtemps: celle de la loi sur les faillites.

Il est inouï, en effet, de voir les commerçants honnêtes et malheureux frappés comme des coquins vulgaires du stigmate de l'infamie; tous et quels qu'ils soient, arrachés brusquement à leur femme et à leurs enfants, et accouplés dans une promiscuité infecte à la prison où les a jetés l'agent. Celui-là touchera dix ou quinze francs pour prix de sa bonne ou mauvaise capture; — la femme et les enfants, on les jettera à la rue le jour même où le syndic fera apposer à la porte du domicile le scellé légal, pour que rien n'en sorte, si ce n'est la famille elle-même. Sous notre droit commercial, elle aussi est frappée d'indignité. — N'est-elle pas ou ne doit-elle pas être complice? — Demandez au syndic ce qu'il pense, lors de sa première opération? — Le failli, on s'est assuré, si l'on a pu ou voulu de sa personne; la famille! on en a cure; elle ne rapporte rien aux créanciers.

Voilà ce qui se passe chaque jour, et c'est pour ça que nous protestons et qu'il faut protester et crier: « A la réforme! »

(A suivre.)

## VARIÉTÉ LE SOLILOQUE DE RABELAIS

Peuples, salut! C'est moi! Je suis! Je viens vous dire  
Qu'il faut vous amuser, et je suspens mon rire  
Des chaumes aux palais;  
Silène, ne pouvant plus supporter son ventre,  
M'a dit: « — Mon vieil ami, je suis gris et je rentre  
« Me sécher le palais. — »

« Prends ma place, mon fils! L'homme ce goinfre,  
[pleure;  
« Va donc le consoler et dis-lui que c'est l'heure  
« De changer l'almanach,  
« Plus de ces jours d'ennui qui font pousser des rides:  
« Qu'il s'amuse à remplir, comme les Danaïdes,  
« Ce tonneau d'estomac. — »

Et, ne se tenant plus, j'ai laissé mon Silène  
Ronfler comme un heureux dans l'herbe de la plaine,  
Ce moelleux édrédon;  
Puis, afin qu'ici bas chaque mortel me lise,  
J'ai pris pour mon bureau la chaire d'une église  
Dans le bois de Meudon.

Peuples! venez chez moi. Je vends dans ma boutique  
Et la gaité gauloise et le vieux sel attique,  
Il est même un moment  
Où ma face riante en laideur se déforme,  
Où mon rictus joyeux est tellement énorme  
Qu'il touche au larmolement!

Et le rire insensé qui toujours me travaille  
A fait innocemment cette immense trouvaille  
Qu'on nomme l'intestin,  
Ce serpent est dans l'homme et, dans chaque nature,  
Il contient l'appétit, le goût, la pourriture,  
Et, du vers, le festin!

Heureusement le mal par le bien se compense:  
Le ventre est bienfaisant et, parfois, se dépense  
En procréation;  
Il est, du même coup, auguste et ridicule:  
Il grandit en créant, et timide, recule  
Pour l'indigestion!

La poitrine a le cœur qui contient la tendresse;  
La tête a le cerveau qui blâme et qui redresse  
Nos torts et nos abus...  
O ventre! ta rondeur immensément les raille  
Quand tu fais entrevoir un peu de tes entrailles  
Par le trou de l'anus!

Te voilà, vérité plus visible que l'âme!  
Ce qui reste de nous, le ventre le proclame  
Avec son grondement.  
Tu dévores Paris après avoir pris Rome!  
Tu fais Trimalcion! Ventre, tu manges l'homme  
Et le rends excrément!

Bien vivre, bien manger, voilà notre morale;  
La cervelle n'est plus, le cœur n'est plus, tout râle  
Sous le poids du gésier;  
Ne pas mourir! voilà ce dont chacun s'étonne!  
On chasse Diogène et l'on remplit sa tonne  
Pour mon fils Grandgousier!

A table donc! Mangeons! le plus goinfre est le  
[maître,  
Si nous ne pouvons plus nous n'avons qu'à nous  
[mettre

Le doigt sur le palais;  
Allons! en attendant que nous soyons poussière,  
Mangeons, embocquons-nous, faisons de la matière  
Nous créverons après!

Darnol.

## LE RÉSERVISTE A LA JAMBE DE BOIS

Parmi les légendes qu'ont coutume de raconter les vieilles servantes pour endormir les petits enfants, il en est une qui m'avait tout particulièrement impressionné: celle de l'invalidé à la tête de bois. Et pour cause.

La bonne Mariette, qui avait été chargée de la direction de mes premiers pas, me menait jouer chaque jour sous une tonnelle, dont l'unique siège était formé par un énorme tronc d'arbre. Or, au dire de Mariette, ce tronc n'était ni plus ni moins qu'un monument historique de la plus haute valeur. C'était le dernier vestige d'un chêne superbe dont le bois avait servi à confectionner la tête de l'invalidé, dont elle me narrait périodiquement l'histoire, ainsi que le ratelier auquel fut accrochée la pipe, la dernière, hélas! que fumait cet infortuné pendant la décollation de sa première tête.

Une preuve aussi palpable n'avait pas permis à ma jeune imagination de douter un instant de l'authenticité du glorieux mutilé. Les dénégations que mes parents opposèrent plus tard au récit de Mariette, n'ébranlèrent qu'à demi la fermeté de ma croyance, et il fallut l'étude des premiers principes de la physiologie pour me convaincre que ma naïveté d'enfant avait été l'objet d'une horrible mystification.

Eh bien, après vingt ans, le doute renait dans mon esprit. Oh! je n'ai pas rencontré l'invalidé à la tête de bois, non; mais j'ai vu de mes propres yeux, touché de mes propres doigts, entreteu de ma propre bouche... l'invalidé à la jambe de bois...

Le 26 août dernier, les réservistes affectés au 96<sup>e</sup> régiment d'infanterie en garnison à Gap étaient réunis dans la cour de la caserne neuve évoquant joyeusement les vieux souvenirs du régiment et fêtant par de gros lazzi ce court retour à la vie militaire. Dans un coin écarté, adossé contre la muraille se tenait un pauvre diable affligé d'une jambe de bois. Quelque malheureux soldat amputé, sans doute, attendant l'établissement de sa feuille de route pour réintégrer ses foyers.

Mais attention! le commandant a franchi la porte du quartier, les gradés s'agitent, le sacramental garde à vous a retenti. L'appel commence et chaque appelé va se placer face au commandant.

Cette petite manœuvre s'exécute dans l'ordre le plus parfait, quand, tout-à-coup, à l'appel du nom de X..., l'homme à la jambe de bois s'avance clopin-clopant, se place dans le rang et prend la position régulière du soldat sans armes, esquivant néanmoins la prescription « les talons joints et sur la même ligne. »

Je vous laisse à penser l'ébahissement des braves réservistes et l'ahurissement des chefs. Les regards interrogateurs s'entre-croisent, puis les coins des lèvres se retroussent moqueurs, et tout le rang part d'un immense éclat de rire qui gagne bientôt jusqu'aux officiers.

Silence! s'écrie le commandant qui, seul, ne participe pas à l'hilarité générale: « Ksé q'c'te mauvaise blague, avancez à l'ordre, l'homme-la... montrez votre livret... n'y a rien sur ce livret... pas porté qui vous manque une jambe... devez avoir deux jambes... si vous en avez perdu une, faut la retrouver... si la retrouvez pas, vous f...rai au clou, s'cron gnieu gnieu... Rompez donc, mauvais soldat... n'a qu'une jambe... pas sur le livret... kse donc ksa, s'cron gnieu gnieu. »

Toutes les menaces du monde, y compris celles d'un officier supérieur, ne font pas sortir un membre d'un moignon, et en dépit de la lacune du livret, le réserviste impotent conservait son infirmité. Il fallut se rendre à l'évidence, et l'on décide enfin de

renvoyer notre homme devant le conseil de réforme.

J'ouvre ici une parenthèse nécessaire: lorsque vous êtes atteint d'une affection à un membre, et que la conservation de votre existence exige que le membre malade soit amputé, l'autorité militaire daigne bien descendre à ce que l'opération soit effectuée; mais elle n'est considérée valable qu'autant qu'elle est dûment constatée par une pièce spéciale, établie d'après les autorités compétentes, et revêtue d'une collection respectable de timbres, griffes et signatures demandant de grandes pertes de temps et de nombreux déplacements. Pas de pièce, pas d'opération, le membre absent ne prouve rien, le papier prouve tout.

Or, l'individu qui nous occupe avait négligé de faire établir la pièce en question; on l'amène devant le conseil où l'exhibition lui en est réclamée par le major.

Immobilité du réserviste.  
« Êtes-vous sourd, je vous demande la pièce? »

Le pauvre diable, pour toute réponse, montre sa pseudo jambe.

« Je ne vous demande pas une pièce de bois, mille tonnerres, je vous demande la pièce signée, paraphée, timbrée, estampillée et enregistrée. »

Le malheureux n'en possédait pas, grand émoi du conseil, que faire? Réformer sans la pièce n'est pas possible, déclarer valide avec une jambe retranchée ne l'est guère non plus, que faire, mon Dieu! que faire. Le conseil se retire, discute, délibère, rediscute et redélibère, et décrète enfin... une enquête (???)

Les enquêtes militaires ont cela de commun avec les autres enquêtes, c'est qu'elles sont très lentes à aboutir... lorsqu'elles aboutissent, le réserviste fut versé à la première compagnie de dépôt (on lui épargna les grandes manœuvres), où il partagea son temps entre de nombreuses siestes réparatrices, sur son sac de couchage, et l'épluchage des pommes de terre.

Le jour de la libération arriva, on le renvoya chez lui, et l'enquête continue.

Il était peut-être, après tout, nécessaire au salut du pays, que cet infirme fût maintenu aux frais des contribuables, pendant vingt-huit jours sous les drapeaux; mais si le cas devait se renouveler souvent, nous émettons un vœu pour la création d'un corps d'invalides réservistes. Ce ne sera pas utile, nous en convenons, mais au moins ce sera rationnel.

L'administration militaire daignera-t-elle prendre notre vœu en considération, nous l'espérons sans y compter.

Ivan Souzoff.

## QUESTIONS LOCALES

### Les Limonadiers et la Voirie lyonnaise

S'il est une catégorie de commerçants qui ait contribué à proclamer et à affermir la République en France, c'est incontestablement celle des limonadiers.

Ce genre de commerce, on se le rappelle, était assujéti de la façon la plus complète au bon plaisir. Sous Charles X, sous Louis-Philippe, le commun des mortels ne pouvait être débitant; il fallait, pour obtenir l'insigne faveur d'être — qu'on me pardonne l'expression — le serviteur de tout le monde, non pas avoir un brevet de compétence en matière de liquide, mais bien avoir l'appui de quelque gros bonnet bien en cour.

Sous l'empire, ne pouvait aspirer à être mastroquet que quiconque avait des recommandations puissantes ou consentait à abdiquer provisoirement toute opinion contraire au gouvernement impérial.

C'est ce qui explique l'enthousiasme de cette formidable corporation pour la République qui, en établissant la liberté de créer un débit de boissons sans autorisation préalable, rendait à tous ces commerçants leur liberté d'agir et de penser au grand jour.

Aussi le 16 mai, qui ne tendait à rien moins qu'à nous ramener à ces régimes détestés, n'eut-il de plus grands adversaires que les limonadiers.

On sait le rôle important que jouèrent les voyageurs de commerce à cette époque; c'est en partie à leur initiative, à leur louable activité, que le parti républicain dut sa victoire; mais si grand qu'eût été leur zèle, il n'aurait produit les résultats obtenus si les limonadiers n'y eussent prêté tacitement la main en laissant circuler librement dans leurs établissements circulaires et journaliers de nature à éclairer l'esprit des électeurs.

Une pareille attitude dans les moments difficiles devrait, sinon les mettre à l'abri de tout règlement, du moins les laisser bénéficier d'une certaine tolérance, surtout lorsque cette tolérance n'est une entrave ni à la liberté ni aux intérêts de personne.

C'est ce qui existe du reste dans toutes les villes de France, Lyon excepté.

Il ne se passe pas de jour dans notre bonne ville sans qu'il y ait plusieurs procès en bonne et due forme, faits aux limonadiers, tantôt pour fermeture tardive, tantôt pour un autre motif tout aussi anodin; mais de toutes les administrations, celle qui domine sur le marché des contraventions, c'est incontestablement la voirie; les employés subalternes ont reçu les ordres les plus sévères.

Malheur au limonadier qui, dans un moment de presse, mettra une table en plus du nombre qui lui est afféré; malheur au petit commerçant de la rue Grenette, de la rue de l'Hôtel-de-Ville ou d'ailleurs, dont l'étagère dépassera de quelques centimètres; la voirie, qui ne plaisante pas, le traduira immédiatement en simple police, sans aucun avis préalable.

Et cependant, pour ne parler que des limonadiers, puisque c'est le sujet de nos observations, voilà des gens qui payent à la commune ou à l'Etat les plus grosses redevances, le plus clair de leurs bénéfices leur est prélevé sous forme d'impôts de toute nature.

Ils s'exécutent du mieux qu'ils peuvent; mais de grâce, que l'administration soit un peu moins tracassière à leur endroit et qu'elle leur facilite, dans la mesure du possible, les moyens de faire face à leurs affaires.

Cela lui est d'autant plus facile qu'ils ne sont pas bien exigeants.

Que demandent-ils, en somme: un peu plus de tolérance de la part de la voirie qui leur est constamment à cheval.

Il est juste de dire que les excès de rigueur, dont se plaignent les limonadiers et dont nous nous faisons l'écho, ne datent que de quelque temps, ce qui prouve que ce n'est pas à la forme du gouvernement qu'il faut s'en prendre ainsi que le proclament certains limonadiers, mais bien à l'homme qui a la direction de cet important service.

C'est, en effet, au chef de la voirie qu'incombe toute la responsabilité. On nous nous trompons fort, ou le titulaire de cet emploi doit être un fruit sec ou un réactionnaire qui ayant beaucoup à se faire pardonner, croit donner des gages de son dévouement à l'état de choses actuel en redoublant de sévérité à l'égard de commerçants relevant de son service.

Nous espérons qu'il nous aura suffi de porter ces faits à la connaissance de la municipalité pour que toutes ces petites tracasseries cessent. Elle ne voudra pas supporter plus longtemps le poids des bêtises que commet en son nom le chef de la voirie.

Tolérer plus longtemps les billevesées de ce fonctionnaire serait approuver sa conduite qui ne tend à rien moins qu'à déconsidérer le gouvernement républicain aux yeux de toute une corporation qui lui a toujours été très favorable.

Bertal.

### La Crise ouvrière

La crise industrielle continuant à sévir dans notre cité, les ouvriers, qui en supportent le plus cruellement les conséquences, songent, à l'approche de l'hiver, à gagner le pain de leurs femmes et de leurs enfants.

Aussi, une délégation des syndicats ouvriers, composée de sept membres, s'est présentée, dans la journée de mardi, à l'Hôtel de Ville, pour demander aux autorités gouvernementales et communales l'ouverture immédiate des travaux publics, afin d'occuper, dans la mesure du possible, les sans-travail que la misère écrase.

Cette délégation était conduite par les citoyens Bartholino, conseiller municipal, et Chabert, conseiller prud'homme.

M. Gailleton a reçu la députation avec son meilleur sourire, et l'a benie de sa main grasse et potelée, à laquelle il ne manque que l'anneau épiscopal, pour ressembler à celle d'un archevêque.

Il a déclaré que son cœur battait à l'unisson de celui des malheureux dont il ressentait toutes les angoisses; mais qu'il ne pouvait rien faire sans un concert préalable avec M. le préfet, momentanément absent. Il faut, en outre, consulter le ministre de la guerre qui, lui-même, devra prendre l'avis du génie militaire, pour savoir s'il n'y a aucun inconvénient à combler les fossés des fortifications de la Mouche, et à continuer le remblaiement de ceux du parc de la Tête-d'Or.

Enfin, il a conclu, en remettant à huitaine une réponse qu'il s'efforcera de rendre satisfaisante.

Nous espérons que l'administration ne cherchera pas à se retrancher derrière de nouveaux interminables et derrière des enquêtes interminables, qui font noircir beaucoup de papier et laissent les intéressés mourir de faim dans l'intervalle.

# RAISINS SECS

Pour vendanges  
CORINTHE et THYRA (1<sup>re</sup> qualité)  
SARPE et TRANCHAND  
Quai Saint-Vincent, 48, Lyon

**BELLE JARDINIÈRE**  
Succursale de Lyon  
**COSTUMES ET UNIFORMES**  
POUR  
**COLLÈGES et PENSIONS**  
Complot Tunique, 56 fr. — Complexe Veste, 52 fr.  
Capote depuis 36 fr. — Pèlerine longue, 12 fr.  
Casquettes et kôpis, . . . . . 3.50 et 5 fr.  
**CHAUSSURES & ARTICLES DE CLASSE**  
**TROUSSEAUX**  
**LINGE CONFECTIONNÉ**  
11, rue du Bât-d'Argent, 11  
ANGLE RUE DE LA RÉPUBLIQUE

**KINNH**  
Au vin vieux de Bourgogne (le meilleur des apéritifs)  
Grande distillerie J.-B. CHAMONARD  
A Romanèche-Thorins (Saône-et-Loire)  
Concessionnaire de la grande marque  
**RHUM SAINT-JAMES**  
Spécialités: CASSIS DE BOURGOGNE et MARC-DE-VIE DE MARC ÉGRAPPÉ  
(Procédé spécial), 7 médailles d'or, argent, etc.

**ÉTABLISSEMENT DU D<sup>r</sup> COURJON**  
A MEYZIEU (Isère)  
PRÈS LYON  
Traitement spécial des maladies nerveuses,  
paralysies diverses et affections chroniques  
**SAISON D'AUTOMNE RECOMMANDÉE**  
Cabinet, rue de la Barre, 14, Lyon  
Les lundi, mercredi, samedi, de 3 à 5 heures.

**CHOCOLAT CRISTALLISÉ**  
A cuisson instantanée, garanti pur, supérieur  
au cacao en feuilles.  
Propriété exclusive de la Chocolaterie de l'Univers, LYON

**PETIT PARIS**  
9, Place des Jacobins, 9  
**BLANC, LINGERIE, BONNETERIE**  
Spécialité de trousseaux pour pension  
Envoi franco du catalogue

VALS, S<sup>cs</sup> du Parc, 45 c. la bout<sup>le</sup>, à Lyon

**PIANOS & HARMONIUMS**  
Choix unique: Erard, Pleyel, Herz, etc.  
SEUL REPRÉSENTANT LA MAISON BLUTHNER  
Pianos à barrage métallique  
**SPECIALITÉ — RÉPARATIONS**  
Location depuis 7 fr. — Vente depuis 500 fr.  
PROBST, 11, rue Constantine, LYON

**HERNIES**  
Sans opération, guérison prompte, parfaite,  
garantie par les faits. — Conséq. plus de  
**Bandages.** Par le Dr GAILLARD, quai  
de la Charité, 1, LYON.

Etude de M<sup>e</sup> ANGLÈS, docteur en droit,  
avoué à Lyon, rue de la République, 28.

**VENTE PAR LICITATION**  
Devant le Tribunal civil de Lyon,  
D'UNE

**MAISON**  
Avec cour et bâtiment  
SITUÉE A LYON  
**Rue Monecy, 109**  
Construite sur le terrain des Hospices Civils  
de Lyon  
Adjudication au samedi 16 Octobre 1886, à midi  
**Mise à prix: 4,000 fr.**  
Pour les renseignements, s'adresser à M<sup>e</sup> Anglès, avoué.  
Le Rédacteur-Gérant: F. ORDINAIRE.

Lyon. — Imprimerie Nouvelle, rue Ferrandière, 21.

Etude de M<sup>e</sup> GOUTORBE, avoué à Lyon,  
rue Ferrandière, 21

**VENTE PAR LICITATION**  
A laquelle les Etrangers seront admis  
En l'audience des criées du Tribunal  
civil de Lyon

D'UNE  
**MAISON NEUVE**  
ET DIVERSES  
**CONSTRUCTIONS**

élevées sur le terrain des Hospices civils de  
Lyon, sises à Villeurbanne, boulevard Pom-  
merol, avec subrogation au bail des lieux.

**ADJUDICATION AU SAMEDI 9 OCTOBRE, A MIDI**

**MISE A PRIX: 10,000 FRANCS**  
Signé: GOUTORBE, avoué.

NOTA. — Pour les renseignements, s'adres-  
ser à M<sup>e</sup> Goutorbe, avoué poursuivant, à Lyon,  
rue Ferrandière, 21, à M<sup>e</sup> Bouchardy, avoué à  
Lyon, rue de la Bourse, 39, et, pour voir le ca-  
hier des charges, au greffe du tribunal civil de  
Lyon, où il est déposé,

**VENDANGES**

**DÉPOT GÉNÉRAL de sucre au droit réduit**  
**Raisins nouveaux**  
JULLIEN et ROUX, 7, Rue de la Platière

**ÉCOLE SUPÉRIEURE**  
**DE COMMERCE & DE TISSAGE**  
34, Rue de la Charité, 34  
La rentrée est fixée au mardi 5 Octobre

**LE PROGRÈS AGRICOLE ET VITICOLE**  
ORGANE DE LA DÉFENSE DES VIGNOBLES  
Parait tous les dimanches à Ville-  
franche (Rhône.) 8 f. par  
an.  
Adresser demandes d'abonnement au Direc-  
teur.

**Service spécial contre le**  
**PHYLLOXERA**  
Sulfure de Carbone  
Pals. — Avant-Pals. — Barils en fer  
Charrues sulfureuses. — Presseurs, etc.  
Engrais viticoles  
Instruments agricoles et viticoles  
Vignes américaines

Adresser les demandes à M. VERMOREL,  
directeur de l'Agence agricole et viticole de  
Villefranche (Rhône).  
Envoi franco des Tarifs

**AVIS**

Pour cause de démolition, le magasin de  
vente de la Fabrique de toiles cirées, R. BE-  
RARD, qui était rue Grenette, 16, est trans-  
féré rue de l'Hôtel-de-Ville, 34, Lyon, près  
le Palais St-Pierre.

**A VENDRE** **CORS AUX PIEDS**

**Propriété** comprenant bâtiments d'habi-  
tation, écurie, remise et verrière, sise à Mey-  
zieu (Isère), à proximité de la gare, contenance  
environ 76 ares.  
S'adresser à M<sup>e</sup> Millot, notaire, à Meyzieu.

Etude de M<sup>e</sup> PONDEVAUX, avoué à Lyon,  
rue Neuve, 7.

**VENTE**

Par la voie de la licitation judiciaire, à laquelle  
les étrangers sont admis, en l'audience des  
criées du Tribunal civil de Lyon, du **Samedi**  
**16 octobre 1886, à midi,**

D'UNE  
**PROPRIÉTÉ**

Comprenant: Maison d'habitation, Cour,  
Jardin et Terrain, d'une contenance de 76 ares  
environ.  
Située à Saint-Rambert-l'Île-Barbe, quai de  
l'Industrie.

**Mise à prix: 30,000 francs**  
PONDEVAUX, avoué.

Pour tous renseignements, s'adresser à  
M<sup>e</sup> Pondevaux.

**Durillons, Œils-de-Perarix**  
**Guérison radicale** en quelques jours  
par le **BAUME FRANÇAIS de Sonnet**,  
pharmacien-chimiste. — Prix: 1 fr. 50 et  
franco par la poste, contre mandat-poste de  
1 fr. 60, adressé à M. Sonnet, pharmacien  
à Roanne (Loire). — Lyon: Pharmacie Ber-  
trand, pl. Bellecour, 24; pharmacie d'Alsace-  
Lorraine, r. Centrale, 38. St-Etienne: phar-  
macie Seigle. Annonay: pharmacie Vallette.  
Aubenas: pharmacie Blache et principales  
pharmacies.

Etude de M<sup>e</sup> PLANTIN, avoué à Lyon,  
place des Cordeliers, 12

**VENTE**

En suite d'expropriation forcée  
En l'audience des criées du tribunal civil de Lyon

D'UNE  
**MAISON**  
**SITUÉE A LYON**

Grande-rue de la Guillotière, 100  
Saisie au préjudice de M<sup>me</sup> veuve TRILLET

**ADJUDICATION AU SAMEDI 16 OCTOBRE 1886, A MIDI**  
**Mise à Prix: 25,000 fr.**

S'adresser à M<sup>e</sup> PLANTIN, avoué, et pour  
voir le cahier des charges, au greffe du Tribu-  
nal civil de Lyon.

**MANUFACTURE**  
DE  
**CARRELAGES CÉRAMIQUES**  
De Paray-le-Monial (Saône-et-Loire)  
**P. CHARNOZ & C<sup>IE</sup>**  
ÉCONOMIE — LUXE — SALUBRITÉ  
3 Diplômes d'honneur. 14 Médailles d'or  
**CARRELAGES INUSABLES**  
EN GRÈS CÉRAMÉ  
Adopté par l'État, le Génie militaire, les Compagnies  
de Chemins de fer,  
les Hôpitaux, les Conseils de fabriques, etc.  
Résultats des expériences officielles faites à l'École des Ponts et Chaussées  
RÉSISTANCE A L'ÉCRASEMENT, 963 KILOGRAMMES PAR CENTIMÈTRE CARRÉ  
Reproduction des Carrelages moyen âge. Exécution sur commandes de dessins spé-  
ciaux. — Entrepris à forfait des grands travaux de Carrelage. — Trottoirs de ville, etc.  
**DÉPOT à LYON, rue de l'Hôtel-de-Ville, 47**

**4, Rue Saint-Pierre, 4**  
**PRÈS DES TERREAUX ET DES NOUVEAUX MAGASINS « A LA VILLE DE LYON »**  
**OUVERTURE**  
de la  
**CORDONNERIE SPÉCIALE**  
de  
**CHAUSSURES COUSUES**  
**EXCLUSIVEMENT FRANÇAISES**  
Prix unique **12 fr. 50** Prix unique  
Les chaussures de la **CORDONNERIE SPÉCIALE** sont garanties  
mieux faites, plus solides et meilleur marché  
**QUE TOUTES CELLES DE PROVENANCE ÉTRANGÈRE**  
**4, Rue Saint-Pierre, 4**  
**PRÈS DES TERREAUX ET DES NOUVEAUX MAGASINS « A LA VILLE DE LYON »**